



Centre Communal
d'Action Sociale
de Villiers-Sur-Orge

6 rue Jean-Jaures
91700 Villiers-Sur-Orge
Tel. : 01 69 51 71 03
Fax : 01 69 51 71 27



CHARTRES VILLE DE LUMIERES

Madame, monsieur,

La municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune ont le plaisir de vous convier à une Journée à Chartres le **mardi 10 octobre 2023**.

Le rendez-vous est prévu sur le parking de la mairie à **8h10** pour un départ à **8h15** et un retour vers **18h15**.

La journée débutera par une visite guidée de la cathédrale Notre Dame. Avant le déjeuner, vous profiterez d'une promenade ludique en petit train dans la basse ville au bord de l'Eure. Ce même petit train vous déposera au restaurant et reviendra vous chercher ensuite pour une découverte commentée des ruelles médiévales de la ville. Vers 15h vous découvrirez les étapes de la création et de la restauration des vitraux au Centre International du Vitrail.

Tarifs :

- **69€** par personne
- **30€** pour les personnes non imposables*
- **15€** pour les bénéficiaires du minimum vieillesse
- **85€** pour les personnes hors communes (en fonction des places disponibles)

Les inscriptions seront à retourner en mairie ou au CCAS (mail ou courrier) **avant le 19 septembre 2023**, en fonction des places disponibles. Votre règlement (chèque libellé à l'ordre du trésor public) est à déposer en mairie ou au CCAS. J'attire votre attention sur le fait que toute annulation après cette date ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement (sauf pour raison médicale avérée).

En vous souhaitant nombreux à cette manifestation.

Sincèrement
Votre Maire, Gilles FRAYSSE
Président du CCAS

** Pour les personnes non imposables ou bénéficiaires du minimum vieillesse, pensez à apporter (si ce n'est pas déjà fait) votre avis de non-imposition 2022 ou 2023.*

COUPON-REPONSE à retourner au CCAS avant le 19 septembre 2023 / par mail ccas@vso91.fr

Participe à la sortie du 10/10/2023

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

MAIL : TÉLÉPHONE :

Les données sont conservées par le CCAS pour une utilisation exclusive « communication seniors ».

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait. Demande à effectuer auprès du CCAS.